

Département de la Dordogne
DOSSIER D'INVENTAIRE
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et d'Environnement de la Dordogne
(C.A.U.E. 24).

LA PIERRE ANGULAIRE
Généralions mouvement
Fédération de la Dordogne
(Association loi de 1901)



Arrondissement : Périgueux
Canton : Périgueux nord-est
Commune : Châteaux-l'Evêque
Lieu-dit : la Sauvage
Édifice : Fontaine-lavoir
DOSSIER n° 1364

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Références carte IGN :

Longitude (référée au méridien international) : **0.650211°**

Latitude Nord : **45.254233°**

Altitude : **163,59 m**

Sauf indication contraire, les cartes sont représentées avec le « Nord en haut »



LOCALISATION CADASTRALE

Cadastre sur le site www.cadastre.gouv, mis à jour en CDIF le 29/11/2016, sur le site le 10/08/2018

Échelle d'origine : 1/2500

Section : F

Feuille n° F1

Parcelle n° 113 Superficie : 509 m² Nature : fontaine et lavoir

Propriétaire : la commune

Sauf indication contraire, les cartes sont représentées avec le « Nord en haut »



LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE

Cadastre en date de : 1828

Échelle d'origine : 1/2500

Section : D dite de la Sauvagerie

Feuille n°F1

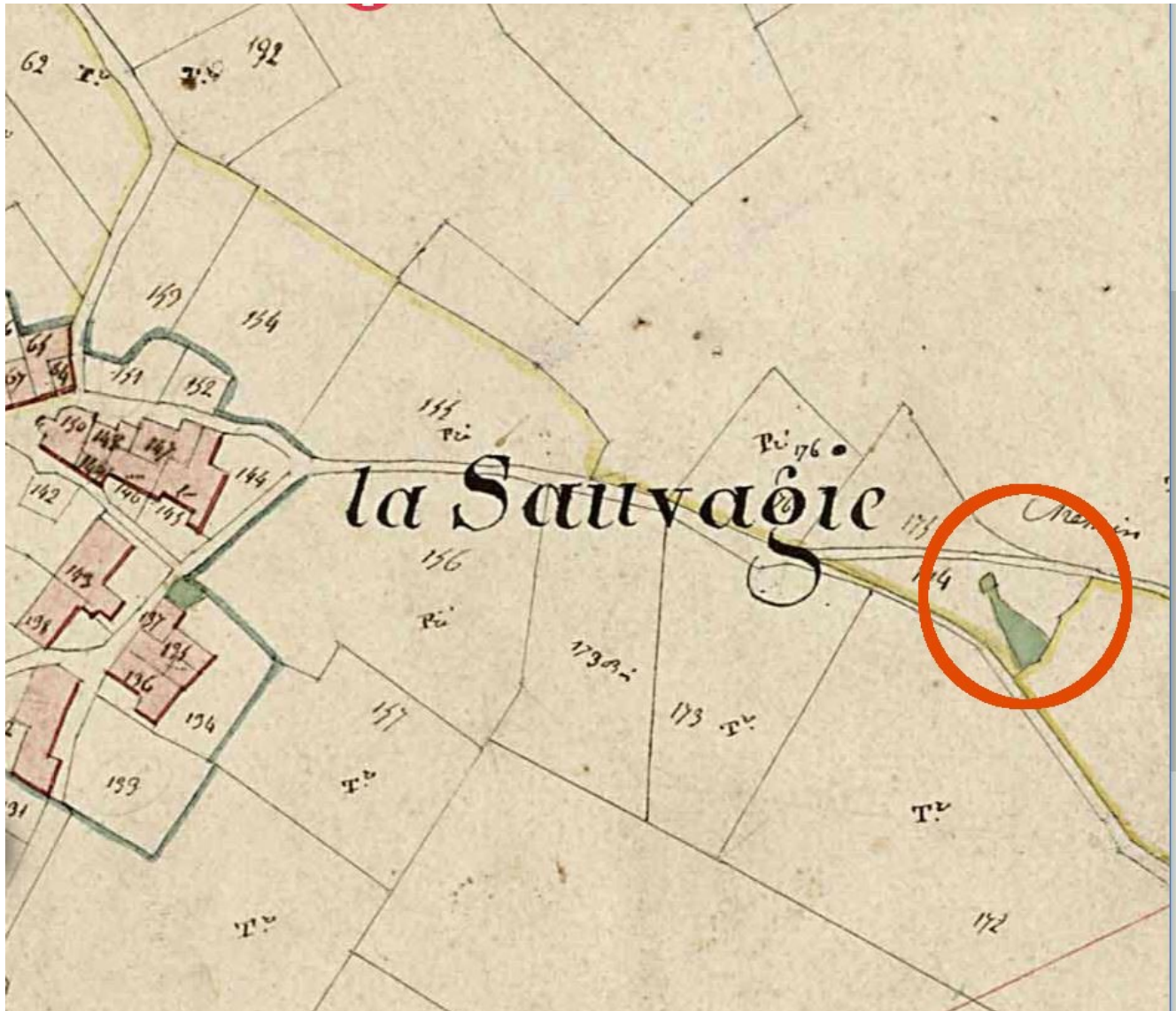
Parcelle n° 174

Superficie : 6,40 ares

Nature : friche

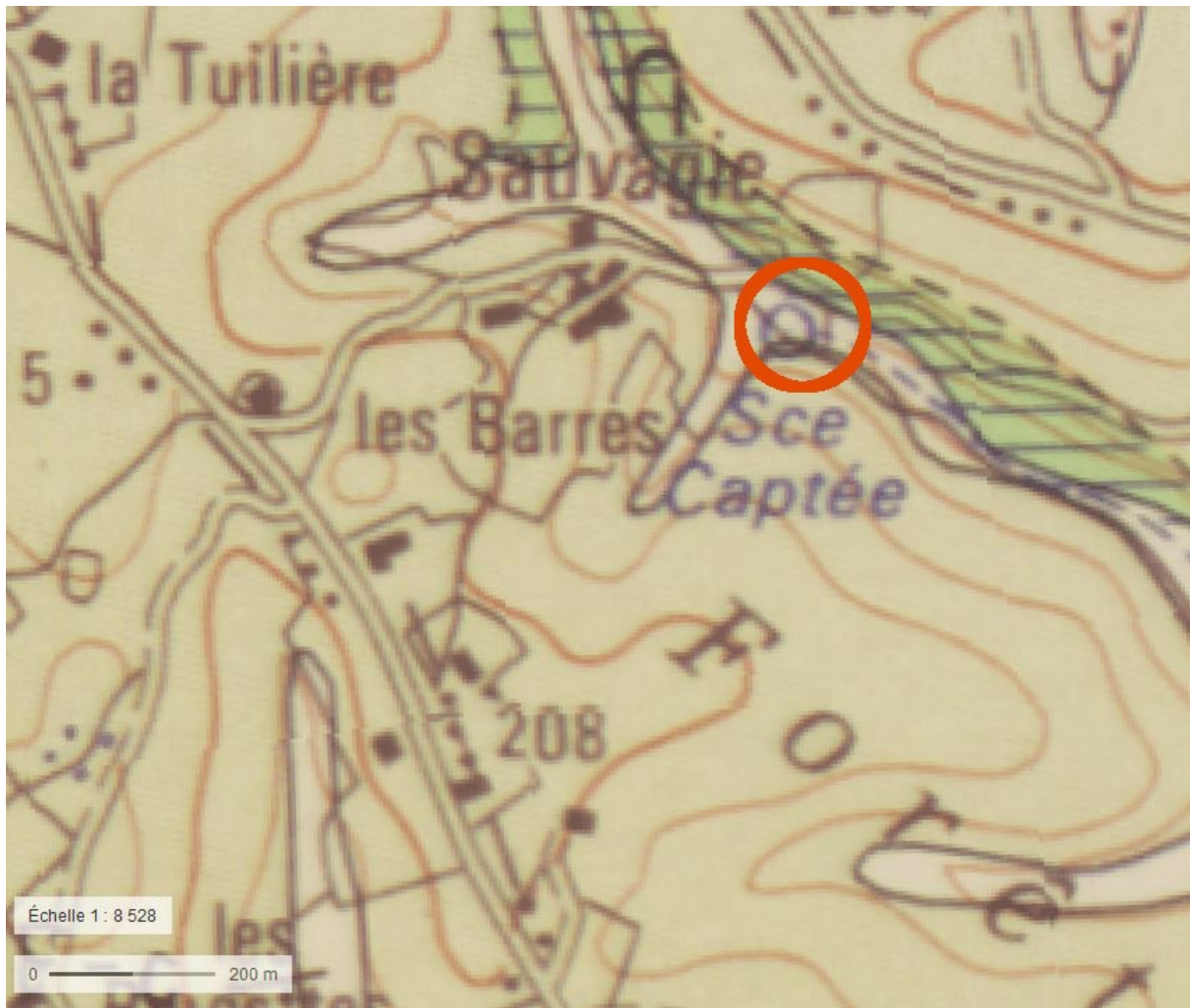
Propriétaire : la commune

Sauf indication contraire, les cartes sont représentées avec le « Nord en haut »



ENVIRONNEMENT

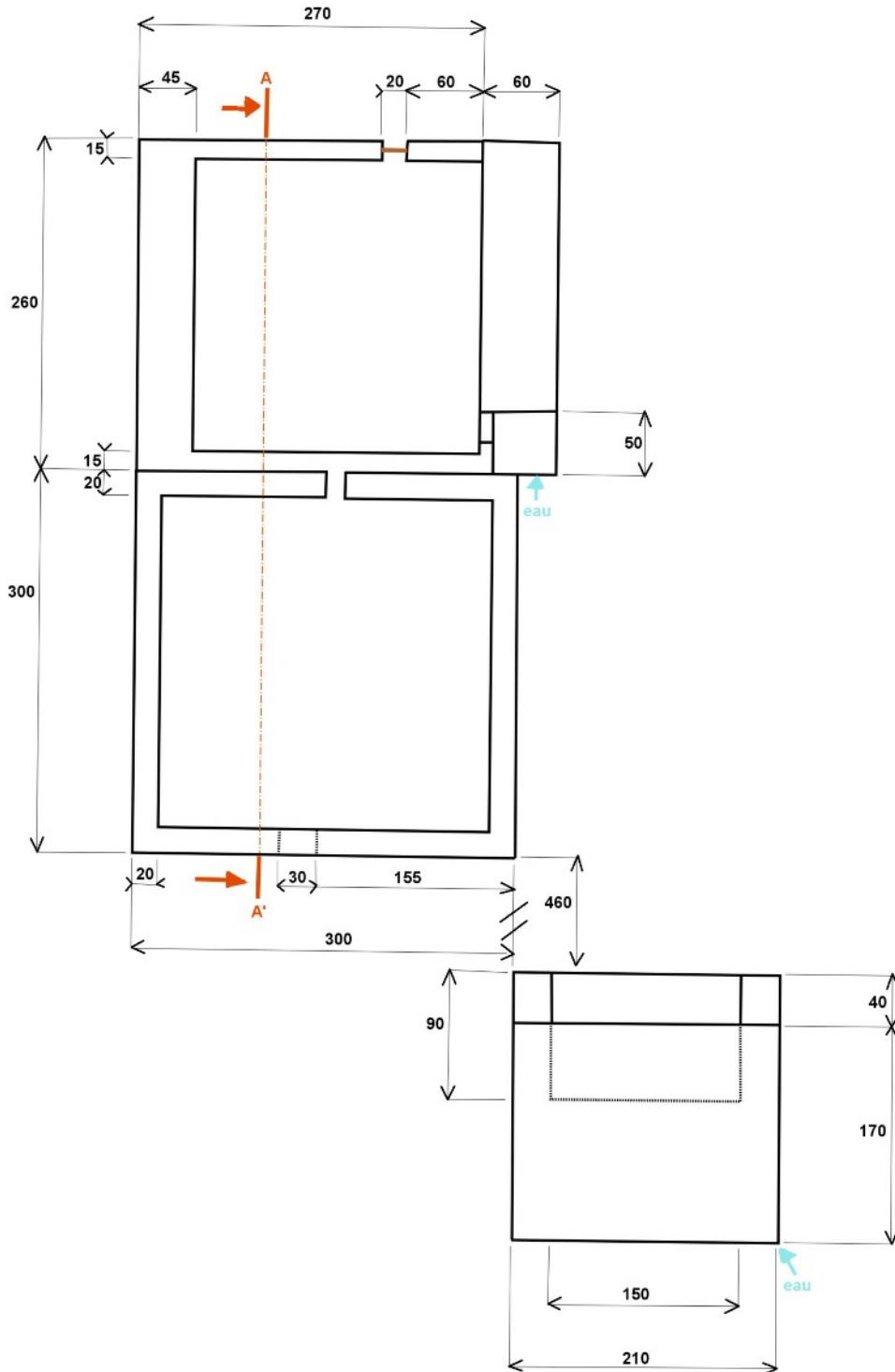
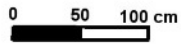
Carte géologique (B.R.G.M.) extraite de géoportail



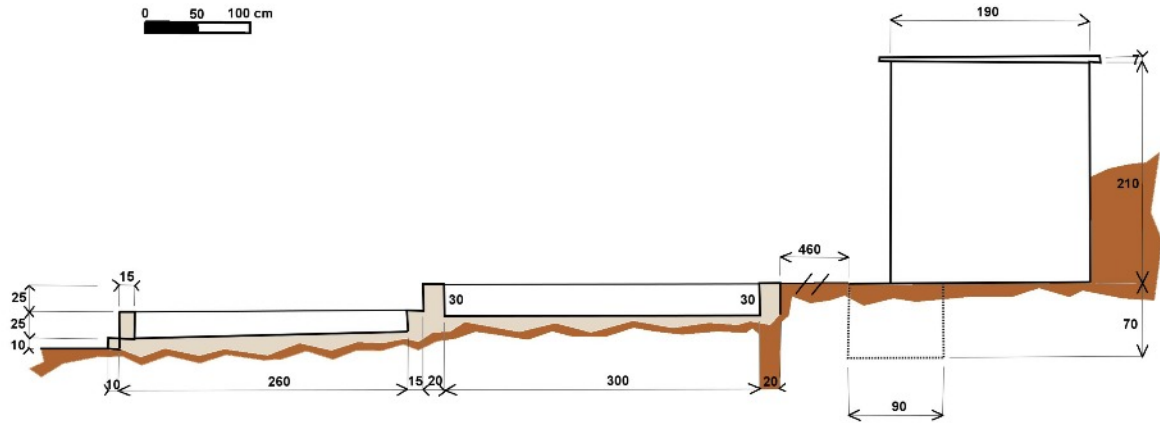
Nature du sol et particularités paysagères :

DESCRIPTIF GRAPHIQUE

Vue de dessus



Coupe A A'



DESCRIPTIF ÉCRIT

L'ensemble lavoirs et fontaine est situé à l'entrée du village de la Sauvagie en venant de Château-l'Evêque, en contrebas de la route.

L'agglomération du Grand Périgueux vient d'installer des poubelles enterrées au bord de la route, juste au-dessus des lavoirs, ce qui a été l'occasion de débroussailler et nettoyer le site, très accessible désormais.

Le terrain est en pente assez prononcée de la source vers l'écoulement des lavoirs qui forme un petit ruisseau.

La fontaine est distante du premier lavoir d'environ 4,60 m. C'est un bassin de 150 cm sur 90, profond d'environ 70 cm. La base du fond n'est pas bâtie et l'eau arrive par le coin gauche (nord-ouest).

Au-dessus de la fontaine, laissant un espace d'accès de 40 cm, s'élève un abri en béton : 190 cm de long sur 170 de large, haut de 210 cm, avec un petit toit plat épais de 7 cm et débordant de chaque côté de 10 cm. Cet édifice est fermé par une porte en tôle sur lequel est écrit : « Service des eaux ».

Les deux lavoirs sont attenants, le niveau du deuxième est nettement plus bas que celui du premier. Ils sont tous deux bâtis en béton. Le premier est de base carrée (300 sur 300 cm) avec des rebords de 20 cm. Un passage sous le rebord nord de 30 cm de large sur 25 de haut, permet à l'eau d'entrer. Toutefois cette arrivée était à sec, il doit y avoir une autre arrivée. Une ouverture de 15 cm de large dans le rebord sud laisse passer l'eau d'un lavoir à l'autre.

Le second lavoir est plus petit : 270 cm sur 260; Ses rebords nord et sud sont étroits (15 cm) les deux autres sont larges de 45 cm à l'est et 60 à l'ouest. Une arrivée d'eau semble se faire par l'angle nord-ouest, mais l'eau était vaseuse et la visibilité faible.

DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



La source



Jonction entre les deux lavoirs



Photo aérienne (Géo portail)



HISTORIQUE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

Sur le cadastre de 1828, la fontaine figure sur la parcelle de friche appartenant à la commune, avec une mare attenante.

C'est en 1841, lors de la réunion du conseil municipal des 14 février et 15 août, qu'il fut décidé de « clore » la fontaine : il s'agit sans doute du bassin existant sous la cahute en béton.

En 1913, une somme de 50 F est votée le 10 novembre pour les réparations les plus urgentes.

On ne sait à quelle époque le lavoir fut bâti.

En 1935, les habitants de la Sauvage demandent une modification au lavoir. Après étude, les rapporteurs proposèrent au conseil le 25 août de faire une petite annexe au lavoir dont le niveau serait bien au-dessous de celui existant.

Il n'est pas sûr que cette modification ait été faite à ce moment-là puisque qu'en 1956, lors de la séance du conseil du 19 août, la commission ad hoc proposa de laisser le lavoir tel quel et d'en construire un deuxième au-dessous.

Quant à la cahute en béton située au-dessus de la fontaine, elle serait due, selon La Vie de Château, à la municipalité de Jean Salviat qui fut maire de 1959 à 1971. Elle contenait « un moteur aspirant-refoulant permettant d'alimenter en eau les habitants du village. » C'est donc un édifice très récent.

Sources orales :

Sources écrites :

Délibérations du conseil municipal : AD 24 E DEP 392, et archives municipales de Château-l'Evêque
Revue *La vie de Château* n° 55 de 1991

DEVENIR DE L'ÉDIFICE OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU RÉDACTEUR

Le site a été dégagé et nettoyé et est maintenant facilement accessible. L'ensemble est en relativement bon état bien que les bordures en béton s'effritent à certains endroits.



Le site tel qu'il était en 2015

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Noms et prénoms des rédacteurs : Catherine Schunck (antenne de Périgueux)

Dossier achevé le : 1^{er} octobre 2018

PORTEFEUILLE DOCUMENTAIRE

Extraits des délibérations du conseil municipal

10/11/1913

fontaines
publiques

M. M. Meunier et Gonthier font entrer à l'assemblée que les fontaines de Sauvage, Lagujat et Verginas demandent des réparations. Le conseil prend bonne note de cette demande et s'engage de les faire réparer le plutôt possible.

23/06/1935

Lavoir de Sauvage

une commission a été nommée, cette note est approuvée. Les habitants de Sauvage concernant une modification à faire au lavoir déjà existant. Le Conseil délègue M. Broullaud et Mazon pour faire un rapport sur les modifications les plus utiles et avantageuses à apporter à ce lavoir.

25/08/1935

Lavoir de Sauvage

48

Après le rapport de Messieurs Broullaud et Mazon sur les travaux d'amélioration à apporter au lavoir de Sauvage il paraît le plus avantageux et économique de faire une petite annexe au lavoir déjà existant et dont le niveau sera au-dessus de celui existant déjà fait.

Après discussion le Conseil décide de charger un architecte pour faire dresser un devis de ces travaux.

19/08/1956

Lavoir de Sauvage

La Commission des travaux publics a été rendue sur les lieux pour examiner le lavoir de Sauvage à réparer. Les conclusions de la Commission, il apparaît qu'il serait préférable de laisser tel quel le lavoir existant et de construire un deuxième lavoir en dessous de celui existant. M. Briaud est invité à dresser un devis.

H. Meunier
G. Gonthier
M. Briaud
M. Broullaud
M. Mazon

EN REMONTANT AUX SOURCES

Le village de Château l'Evêque, avec son altitude de 102 mètres et son environnement de coteaux : les Brandes : 177 mètres, Nouzarède : 181 mètres, la Gorce : 182 mètres, Peyssard : 200 mètres, Mesplier : 200 mètres, etc., est l'aboutissement normal des eaux de ruissellement et de leurs conduites souterraines.

Avant l'assainissement de la Beauronne et de son affluent le Mesplier, les deux ruisseaux gonflés par les sources y aboutissant débordaient périodiquement à la saison des crues, provoquant des inondations sérieuses couvrant parfois le C.D. 939.



eau : l'une à même le rocher, l'autre, à côté sortant du sol et ceinturée de solides blocs de pierre, les deux filets aboutissant dans une sorte de bassin peu profond en forme de lavoir primitif.

Ici c'est la fraîcheur et la transparence qui caractérisent l'onde précieuse qui emplit l'étang contigu, bien connu des pêcheurs, dont le déversoir forme un ruisselet qui serpente vers la Beauronne.

La source de "la Borderie" près du stade a été canalisée et pavée pour son accès vers un bras du ruisseau castellévéquois.

C'est un hommage sans doute mérité puisqu'il s'agit là de rien de moins que de "la fontaine des malades" connue depuis depuis des siècles pour ses vertus médicinales ; qu'en reste-t-il aujourd'hui ? (voir extrait de l'historique de Château l'Evêque ci-dessous d'André-Jean Lacoste). Ci-contre la sortie de la fontaine.

Mais ce qui indique, en outre, que Château-l'Evêque, ou le village qui en tenait lieu, avait une certaine célébrité au Moyen-Age, est l'existence d'une fontaine miraculeuse où, probablement, plusieurs guérisons avaient été obtenues. Dans les actes des notaires, elle est indiquée aussi au compte des propriétés : fontaine de la Bourdarie, aujourd'hui Borderie, fontaine des malades. La dévotion à cette fontaine serait-elle antérieure au château des évêques, comme c'est à supposer, ou bien est-elle plus récente ? Les renseignements ne sont pas suffisants pour nous prononcer.

De cette abondance aquifère de sources, fontaines, lavoirs, et puits est venue l'idée d'une recherche des points d'eau castellévéquois qui, hier, avaient l'adduction d'eau dans tous les foyers, ont été des lieux précieux et indispensables à la vie quotidienne.

À Sauvage, coin autrefois sauvage, au coeur de la forêt de "Feytaud", au plus bas de la dénivellation, existe la source captée : un ensemble de deux lavoirs communicants et un abri maçonné contenant un moteur électrique aspirant-foulant permettant d'alimenter en eau les habitants du village. (photo ci-contre). Système moderne pour l'époque précurseur de la distribution actuelle dans chaque foyer, créé par la municipalité d'hier sous la législature de Mr Salviat Maire.

Aujourd'hui un panneau signale cette eau "non potable", compte tenu, sans doute, des eaux usées chargées de détergents des habitations toujours plus nombreuses et, aussi, de la présence des funestes nitrates aboutissant fatalement au point le plus bas du vallon, l'épuration naturelle étant bien insuffisante.

En aval de la même dépression les sources du "Ladoux" présentent deux sorties d'

